



PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 13 DECEMBRE 2018 à 18H30, salle du conseil de la mairie d'AUZON.

Nombre de conseillers communautaires : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Date de convocation : 29 NOVEMBRE 2018

PRESENTS :

Mesdames : JACQUET / ENTRADAS / MAZIN/ DE VAUX BIDON / THOREL/

Messieurs : ROUSSET/ CERES/ CHADUC/ PASTOUREL/ LEGROS/ FOURET/ GLADEL/
POISSON/ PILUDU/ TREMOUILLERE/ PRADON /
OLLAGNIER/JUILLARD/HAON/ROBERT/ LONJON/BONJEAN/ BARD/ CLEMENSAT/
FAURE/ CAILLAUD

MME CHASSIN NICOLE DONNE POUVOIR A MR ROUSSET THIERRY
MME MYRIAM PICHON DONNE POUVOIR A MR RAYMOND FOURET
MME MICHE EVELYNE DONNE POUVOIR A MR PASTOUREL JEAN PAUL
MME MARION NICOLE DONNE POUVOIR A MR OLLAGNIER ANDRE

EXCUSES : MME CHAUMET / MR BRIONNET/ MME PORTE

Madame Ginette JACQUET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATIONS

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 DECEMBRE 2018

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du 13 DECEMBRE 2018.

2/ NOTIFICATION SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L OPAH

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire notifie les subventions dans le cadre de l'OPAH comme indiqué dans le tableau ci-dessous et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier :

COMMUNE	NOM	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX	ANAH	FART AUZON CO	SUBVENTION AUZON CO
SAINTE FLORINE	SEPTIER	AUTRES TRAVAUX	2718			679
AUZON	MANSOUR KHODJA	AUTRES TRAVAUX	2735			820
VERGONGHEON	COMPTOUR	ECO	20000		500	

		ENERGIE				
VERGONGHEON	BARBE	ECO ENERGIE	13620		500	
SAINTE FLORINE	PHILIPPON	ADAPTATION	6793	2527		679
CHAMBEZON	MORONA	AUTRES TRAVAUX	3288			822
CHASSIGNOLES	ISLASSE	ADAPTATION	9441	4721		944
SAINTE FLORINE	BLACHERE	ADAPTATION	3436			344
VERGONGHEON	DUEZ	ADAPTATION	5213	2606,5		512
VERGONGHEON	MONDILLON	AUTRES TRAVAUX	2069			207
SAINTE FLORINE	CHEVALIER	AUTRES TRAVAUX	5988			1497
LEMPDES/ALAGNON	POUILHE	ADAPTATION	9261	3241,35		926
SAINTE FLORINE	JACOB	HABITAT INDIGNE	13762	8257,02	500	257
SAINTE FLORINE	KOCNAR	AUTRES TRAVAUX	3699			925

3/ NOTIFICATION SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE JANVIER – AVRIL 2019

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire notifie les subventions dans le cadre de la saison culturelle Janvier – Avril 2019 comme indiqué ci-dessous et le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier :

Repas Spectacle proposé par l'association LUNE ANIM « Les Colporteurs de Rêves »

Budget : 2380 euros

Subvention : 500 euros **Subvention Retenue : 250 euros**

Auto financement : 80 euros

Le spectacle doit avoir initialement lieu le 13 avril 2019. La commission demande à ce que cette manifestation soit reportée au mois de mai.

RETR'AUZON : le 20 et le 21 avril 2019

Budget : 9990 euros

Subvention retenue : 500 euros

4/ APPROBATION NOUVEAUX STATUTS SICTOM

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve les nouveaux statuts du SICTOM comme joint en annexe et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

L'approbation de cette délibération a donné lieu à un échange sur la démarche « fermenticide ». Les élus communautaires souhaitent l'intervention du directeur du SICTOM pour expliquer la démarche.

5/ DISPOSITIF « PROFESSION SPORT 43 »

Le président rappelle que par délibération n°36-2018 en date du 12 avril 2018, la communauté de communes s'est prononcé pour un accompagnement financier dans le cadre du dispositif « Profession Sport 43 » au côté du département de la Haute Loire pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 pour un montant de 2142 euros. Cet accompagnement doit être renouvelé à chaque période. Le Président sollicite le conseil communautaire pour le renouvellement de cet accompagnement pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour un montant de 2142 euros.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve le renouvellement de l'accompagnement pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

6/ ADHESION 2018 A L'ARAE

La région ARA a créé en lieu et place de l'ARDTA et l'ARE.....une nouvelle agence fusionnant les deux précédentes : AUVERGNE RHONE ALPES ENTREPRISES. L'adhésion est fixée à 83.33 euros ht soit 100 euros ttc. Son rôle est l'accompagnement des entreprises industrielles à toutes les étapes de leur croissance et vise à répondre à leurs besoins d'accès aux financements régionaux et européens pour leurs projets. Le conseil communautaire est amené à se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise l'adhésion de la communauté de communes à l'ARAE pour la somme de 83.33 euros ht soit 100 euros ttc et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

7/ ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS 2018 AUX COMMUNES DE AZERAT – SAINT VERT – LEMPDES – SAINTE FLORINE

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire attribue les fonds de concours 2018 comme suit, et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fonds de concours AZERAT :

- Projet de travaux d'aménagement d'un espace public et création d'une desserte de sécurité :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes	Taux
travaux aménagement	57 109,20	AUTOFINANCEMENT	13 823,20	24,20%
		FONDS DE CONCOURS	10 000,00	17,51%
		DETR 2017	13 286,00	23,26%
		FONDS 199	20 000,00	35,02%
TOTAL	57 109,20	TOTAL	57 109,20	100,00%

- Projet de travaux Réfection Voiries communales VC 6 JAURIAT :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes	Taux
travaux réfection	40 195,00	AUTOFINANCEMENT	15 995,95	30,03%
		FONDS DE CONCOURS	15 000,00	29,97%
		DETR 2018	9 200,00	
TOTAL	40 195,00	TOTAL	40 195,95	100,00%

- Projet de travaux Réfection Voies communales VC 1 –RD 163 :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes	Taux
travaux réfection	33 200,00	AUTOFINANCEMENT	15 200,00	45,78%
		FONDS DE CONCOURS	10 000,00	30,12%
		DETR 2018	8 000,00	24,10%
TOTAL	33 200,00	TOTAL	33 200,00	100,00%

Fonds de concours SAINT VERT :

- Projet de travaux Réfection Voies + Signalisation :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes	Taux
travaux réfection	50 500,00	AUTOFINANCEMENT	15 500,00	30,69%
		FONDS DE CONCOURS	15 000,00	29,70%
		FONDS 199	20 000,00	39,60%
TOTAL	50 500,00	TOTAL	50 500,00	100,00%

- Projet Aménagement au bâtiment communal :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes	Taux
travaux Aménagement	27 000,00	AUTOFINANCEMENT	14 000,00	51,85%
		FONDS DE CONCOURS	13 000,00	48,15%
TOTAL	27 000,00	TOTAL	27 000,00	100,00%

- Projet d'aménagement du cimetière – tranche 2 :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes	Taux
travaux	29 889,50	AUTOFINANCEMENT	7 949,50	26,60%
		FONDS DE CONCOURS	7 000,00	23,42%
		DETR 2018	14 940,00	49,98%
TOTAL	29 889,50	TOTAL	29 889,50	100,00%

Fonds de concours LEMPDES SUR ALAGNON :

- Projet de rénovation du sol sportif de la salle polyvalente :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes	Taux
travaux rénovation	65 500,00	AUTOFINANCEMENT	35 850,00	30,03%
		FONDS DE CONCOURS	10 000,00	29,97%
		DETR 2018	19 650,00	
TOTAL	65 500,00	TOTAL	65 500,00	100,00%

- Projet d'acquisition camion benne :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes
acquisition camion benne	54 000,00	AUTOFINANCEMENT	29 000,00
		FONDS DE CONCOURS	25 000,00
TOTAL	54 000,00	TOTAL	54 000,00

Fonds de concours SAINTE FLORINE :

- Projet de réaménagement de la Rue Denis PAPIN :

Nature dépenses	Montant dépenses ht	Nature recettes	Montant recettes	Taux
travaux réaménagement	321 237,00	AUTOFINANCEMENT	78 094,78	24,31%
		FONDS DE CONCOURS	70 000,00	21,79%
		DETR 2018	102 142,50	31,80%
		43-11	45 000,00	14,01%
		Agence de l'eau	26 000,00	8,09%
TOTAL	321 237,00	TOTAL	321 237,28	100,00%

8/ AVANCE DE TRESORERIE SUR ACOMPTE SIEM

Le Président explique au conseil communautaire que le SIEM est en manque de liquidité pour assurer les créances de fin d'année. Comme chaque année, il est demandé à AUZON COMMUNAUTE d'effectuer une avance de trésorerie sur acompte. Pour 2018 l'avance de trésorerie sur acompte 2019 est de 38 000 euros.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise la communauté de communes à verser une avance de trésorerie d'un montant de 38 000 euros et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

9/ REMBOURSEMENT A Y.DUPOUX

Le président explique que Mr Y.DUPOUX a acheté pour le compte de la communauté de communes et dans l'objectif du suivi et de l'entretien des chemins de randonnées du carburant pour la somme de 56.36 euros. Le président demande au conseil communautaire l'autorisation de rembourser cette somme à Mr Y DUPOUX.

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise le remboursement d'une somme de 56.36 euros à Mr Y.DUPOUX et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

10/ CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE

Mr Le Président Jean Paul PASTOUREL rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mr Le Président indique que la création de l'emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe se justifie pour occuper le poste de Médiateur du Livre (pilotage et coordination du réseau des bibliothèques, animation, communication). Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe - cadre d'emplois des Adjoints Administratifs filière Administrative et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 Heures.

Mr le Président propose au conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

▪ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :**

- Créer un emploi relevant du grade d'Adjoint Territorial Principal de 2^{ème} classe appartenant à la filière administrative, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} février 2019 ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe

QUESTIONS DIVERSES :

- **Point sur le dossier ACCROBRANCHE :**

- Le nombre de parcs accrobranche est croissant, le but est de proposer un parc novateur, ludique et attractif. Le dossier initial est donc revu en ce sens. Dans le même temps contact est pris avec un BE pour gérer l'aspect VRD et accessibilité. Un groupe de travail spécifique à ce dossier a été constitué afin de travailler sur le projet et se réunira prochainement. Un point d'étape sera présenté au prochain conseil.

- **Point Terrain Synthétique :**

- En attente de la signature de l'acte de vente, mais travail en cours sur le montage des dossiers de subvention FAFA et CNDS. RDV pris avec l'AVAprochain RDV à prendre avec le club de VEZEZOUX et de LEMPDES. Il est nécessaire de s'imprégner des projets associatif et éducatifs de chaque club pour motiver au mieux le dossier de subvention de chaque financeur, avec 3 axes retenus : les jeunes, les femmes et l'accessibilité.

- **Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public :**

- La communauté de communes devait se prononcer sur le schéma avant mi novembre. Le conseil communautaire est dubitatif sur le contenu du schéma même s'il ne peut être que d'accord sur les objectifs. Il souhaite la rédaction d'une motion à ce sujet.

- **Ratio avancement grade :**

- La question est discutée au prochain bureau afin de présenter en conseil communautaire des propositions de ratio adaptées.

- **GEMAPI :**

- Un compte rendu rapide informe que le SICALA disparaîtrait au profit de deux EPAGES :
 - Allier
 - Loire
- Auxquelles les communes doivent adhérer.

D'autres réunions dont un comité syndical doivent apporter des éléments de réponses et d'orientations aux communes et à l'EPCI.

- **EAU / ASSAINISSEMENT :**

- Compétence transférée au 30/06/2019 aux EPCI selon la position des communes.
- Un état des lieux sur la distribution de l'eau sur notre EPCI semble nécessaire, il doit prendre en compte la ressource en eau potable (captage) l'état des réseaux de distribution y compris les châteaux d'eau, le prix de l'eau, la situation économique et les statuts de chaque syndicat concerné, le nombre d'abonnés, le prestataire chargé de la maintenance, les règles régissant les abonnements, les renforts de réseaux.....
- Le SGEB doit être associé à la réflexion.
- Les maires et les élus communautaires auront forcément des décisions à prendre puisque la **loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes indique :**

« Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026 ».